

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du 1<sup>er</sup> juin 2018**

-----

L'an deux mil dix huit, le premier juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

**Présents :** Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mr RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

**Excusés :** MM PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2018/20 :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COEVRONS : Composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) -**

Afin de préparer la révision des ZPPAUP en Sites Patrimoniaux Remarquables, le service Urbanisme de la Communauté de Communes des Coëvrons demande la désignation de délégués pour créer une commission locale des SPR, Mr DELATOUCHE François, Maire, étant membre de droit.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de nommer pour la commune de St Pierre sur Erve :

- collègue des élus : Mr LE BLANC Christian, titulaire et Mr JOSSET Christian, suppléant,

- collègue des associations : Mr LIBERPNEY Philippe, titulaire et Mr LOURY Philippe, suppléant, membres de l'Association de Défense du Patrimoine Paysager de St Pierre sur Erve.

**IMPLANTATION DU PYLONE DANS LE CADRE DES « ZONES BLANCHES » : Choix de l'emplacement –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que Territoire d'Energie Mayenne a donné son accord pour le nouvel emplacement du pylône proposé sur une autre partie du chemin des Besnardières. Les services de l'opérateur FREE doivent également donner leur avis sur cette nouvelle implantation.

**DELIBERATION N° 2018/21 :**

**ACCEPTATION D'UN DON -**

Mr LE BLANC Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint, président la séance en l'absence de Mr Le Maire, informe le Conseil Municipal qu'un don de 3 000.00 € est offert par Mr DELATOUCHE François à la commune afin de l'aider dans ses actions sociales suite à la dissolution du CCAS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

⇒ d'accepter ce don qui n'est grevé d'aucune charge,

⇒ d'imputer cette recette à l'article 7713.

**ECLAIRAGE PUBLIC : Projet de remplacement d'une lampe et d'une horloge –**

Le Conseil Municipal reste en attente de l'estimation de la prime dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie avant de prendre une décision sur ce projet.

**DELIBERATION N° 2018/22 :**

**TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE (TE53) : Modification des statuts -**

Mr le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité Syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Mr le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ adopte la modification des statuts de TE53.

**SALLE COMMUNALE : Projet de remplacement de la porte-fenêtre côté cour –**

Mr le Maire présente plusieurs devis pour le remplacement de la porte-fenêtre de la salle communale côté cour, certains pour une porte en bois et d'autres pour une porte en aluminium. Le Conseil Municipal exprime sa préférence pour une porte en aluminium pour des raisons d'entretien et de coût. Mr JOSSET demandera l'avis de Mr l'architecte conseil des PCC à ce sujet.

### **PROJET DE CREATION D'UN ABRIBUS –**

Le dossier de création d'un abribus proposé par le CAUE est en attente. Mr le Maire a demandé des informations plus précises au CAUE avec notamment des esquisses, pour établir des dossiers de demandes de subventions. En ce qui concerne le chantier « argent de poche » qui était programmé en juillet pour aider à réaliser cette construction, il sera remplacé par un atelier de construction de mobilier en palettes de bois (tabourets et fauteuils pour le bistrot associatif, ...).

### **DELIBERATION N° 2018/23 :**

#### **INSTALLATION DU 2<sup>ème</sup> POTEAU INCENDIE DANS L'AGGLOMERATION : Financement -**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13/10/2017 relative à l'installation d'un 2<sup>ème</sup> poteau incendie dans l'agglomération,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat du Bassin de l'Erve du 15/11/2017 relative au financement de ce poteau incendie,

Vu les factures réglées par la commune, pour cette installation, d'un montant global de 1 725.08 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une participation du Syndicat du Bassin de l'Erve à hauteur de 90 % soit 1 552.57 €,
- d'imputer cette recette à l'article 1328.

### **DELIBERATION N° 2018/24 :**

#### **PROJET D'UNE VELO-ROUTE DANS LES COEVRONS : Validation du tracé sur la commune -**

Vu le projet d'aménager une vélo-route dans les Coëvrons,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ de valider le tracé proposé sur la commune passant par la D 235, le centre-bourg et le chemin des Grottes.

### **COLLECTE DES DECHETS : Demande d'un conteneur « verre » sur la commune au Site des Grottes –**

Vu la requête des nouveaux exploitants du restaurant du Site des Grottes, le Conseil Municipal demandera au service de collecte des déchets de la Communauté de Communes des Coëvrons l'installation d'un conteneur « verre » sur le parking du chemin des Grottes.

### **DELIBERATION N° 2018/25 :**

#### **TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE : Prise en charge de l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux -**

Mr le Maire présente un courrier de la Communauté de Communes des Coëvrons relatif à un programme de financement pour réduire le coût des travaux de rénovation énergétique dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), notamment la prise en charge à 100 % de l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ demande une étude pour l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux suivants :
  - bâtiment école-logement-mairie
  - gîte communal
  - logement communal T2
  - logement communal T4

### **RPI DE L'ERVE : Estimation des effectifs pour la rentrée 2018/2019 –**

Pour la rentrée prochaine 2018-2019, il est prévu 70 élèves dans le RPI de l'ERVE. Les effectifs pour la rentrée 2019 sont à nouveau préoccupants. Il est prévu des actions auprès des parents avec également une nouvelle signalétique pour les écoles (panneaux, plaquettes de présentation, ...).

### **SERVICE TECHNIQUE –**

Le nettoyage du talus derrière la salle communale est à prévoir.

### **JOURNEES DU PATRIMOINE : Organisation de l'opération « Portes ouvertes des maisons à vendre » -**

Mr JOSSET a présenté à une dizaine d'élus d'autres communes les différentes actions menées pour aider la vente des maisons à réhabiliter dans le centre-bourg. Les maisons restant à vendre seront à nouveau mises en visibilité lors des prochaines manifestations. Il sera important également de mobiliser les propriétaires.

### **VISITE DE L'INSPECTEUR DES SITES DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que Mr l'Inspecteur des Sites de la DREAL a visité la commune et a retenu certains points à régulariser par des déclarations de travaux. Un rapport sera transmis à la mairie.

**DELIBERATION N° 2018/26 :**

**ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (ZAD) : Demande de renouvellement –**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-E 0508 du 8 décembre 2004 portant création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD), pour une durée de 14 ans, sur un ensemble de parcelles situées sur la commune, au coeur du site classé de la Vallée de l'Erve,

Considérant le caractère exceptionnel de ce site du point de vue préhistorique, scientifique, biologique et écologique,

Considérant la nécessité de continuer à assurer la protection de ce site,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de demander à la Communauté de Communes des Coëvrons, dans le cadre de sa compétence « Aménagement de l'espace », le renouvellement de cette ZAD afin de continuer à exercer un droit de préemption sur cette zone,
- ⇒ autorise Mr le Maire à engager la négociation d'une convention d'usage afin de préserver les intérêts de la commune, et à signer tous documents s'y rapportant.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**PREPARATION DE L'ADRESSAGE POUR LA MISE EN PLACE DE LA FIBRE OPTIQUE –**

Une réunion est prévue le 14 juin prochain à la salle des fêtes d'Evron pour préparer l'adressage.

**RPI DE L'ERVE –**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que la Fête à Gars Jules organisée par l'APE du RPI de l'ERVE aura lieu le 24 juin prochain à Chémeré Le Roi.

**SIGNALISATION –**

Il est demandé de prévoir des devis pour la signalisation et la numérotation de la Place de la Bascule et un panneau d'agglomération sur le chemin des Grottes.